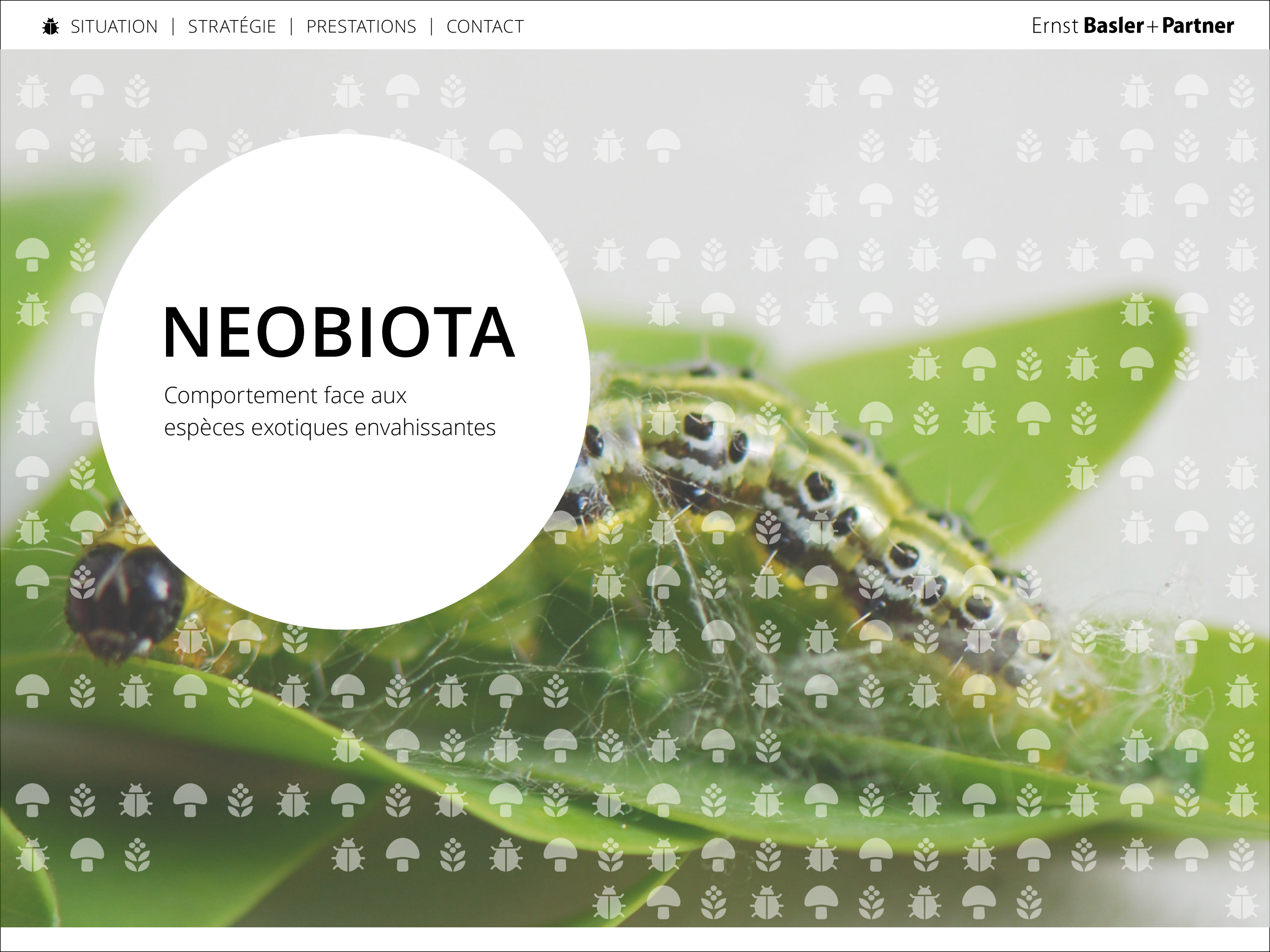


NEOBIOTA

Comportement face aux
espèces exotiques envahissantes



PRISE DE RESPONSABILITÉS

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) peuvent nuire à la santé des êtres humains, des animaux et des plantes, causer des dégâts coûteux et porter atteinte à la biodiversité indigène. Sans contre-mesures, les effectifs de ses espèces ne cesseront d'augmenter.

La Confédération élabore une stratégie suisse dans le but d'améliorer la détection précoce, de prévenir et de lutter contre les EEE. Si cette stratégie est adoptée, de nouvelles tâches incomberont aux cantons. La mise en œuvre de la stratégie nécessite une collaboration étroite entre la Confédération et les cantons, en particulier au niveau de la coordination des travaux et de l'établissement des bases nécessaires à la priorisations des EEE en matière de risques. L'exécution des mesures de prévention et de de lutte, ainsi que le suivi de l'efficacité des mesures relèvent de la compétence des cantons. Il devient de ce fait de plus en plus important pour les cantons d'élaborer des stratégies englobant des mesures dans les domaines des « données de base », de la « prévention » et de la « lutte ».

STRATÉGIE



LUTTE

MESURES DE LUTTE

OBJECTIFS

  
ESPÈCES
EXOTIQUES
ENVAHISSANTES

BASES

PRÉPARATION DES BASES

COORDINATION DES ACTIONS

PRIORISATION DES ESPÈCES
EN MATIÈRE DE RISQUES



PRÉVENTION

MESURES PRÉVENTIVES

OBJECTIFS



STRATÉGIE



BASES

PRÉPARATION DES BASES

- Modélisation de la répartition et de la propagation potentielle des EEE (SIG)
- Gestion des données au vu de l'introduction d'une obligation de déclaration
- Adaptation des bases légales
- Définition des responsabilités

COORDINATION DES ACTIONS

- Coordination des acteurs cantonaux et nationaux
- Soutien aux communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures

PRIORISATION DES ESPÈCES EN MATIÈRE DE RISQUES

- Vérification de la priorisation au niveau cantonal
- Définition de la nécessité d'agir



PRÉVENTION

MESURES PRÉVENTIVES

- Sensibilisation de la population et des communes
- Devoir de diligence / prévention
- Contrôle de l'exécution des mesures préventives

OBJECTIFS

- Réduction de l'importation de nouvelles EEE
- Endiguement de la propagation
- Comportement responsable face aux EEE ne pouvant être combattues



LUTTE

MESURES DE LUTTE

- Mise en œuvre de l'obligation de déclaration et d'action
- Stratégies de lutte spécifiques
- Contrôle de l'exécution des mesures de lutte
- Contrôle d'efficacité

OBJECTIFS

- Éradication resp. arrêt de la propagation exponentielle d'espèces sélectionnées

PRESTATIONS



BASES

PRÉPARATION DES BASES

- Elaboration de critères d'évaluation basés sur les bases légales importantes, p. ex. dans le domaine des plantes génétiquement modifiées
- Evaluation des dommages causés aux êtres humains, à l'environnement et à l'économie par différents scénarios de répartition
- Adaptations des données scientifiques au vu d'une utilisation pratique
- Utilisation de systèmes d'information géographiques SIG pour la modélisation, le monitoring et l'aide aux décisions
- Développement d'une application pour téléphones portables permettant la collecte de données relatives aux EEE (mobilisation de la population grâce à la saisie des observations d'EEE via le téléphone portable, crowdsourcing et gamification)
- Analyse des bases légales au vu de leur harmonisation

- Collecte et analyse de données
- Soutien lors de la mise en place d'une banque de données SIG pour la gestion des déclarations d'observation

COORDINATION DES ACTIONS

- Elaboration de modèles décisionnels afin de déduire la nécessité d'action réelle et de définir les objectifs comportementaux face aux EEE
- Soutien relatif à l'échange de données entre les cantons ou avec les plateformes internationales comme p. ex. le centre d'information mondial sur la biodiversité (GBIF)
- Elaboration de plans de mesures échelonnés dans le temps, définition d'objectifs et de sous-objectifs, clarification des responsabilités, planification de la mise en œuvre des mesures, évaluation de l'atteinte des objectifs, etc.

PRÉVENTION

- Analyse de la propagation des EEE (y. c. arrivée des EEE, transport, etc.)
- Elaboration de concepts relatifs aux mesures préventives (communication, sensibilisation)
- Communication avec les acteurs clés p. ex. conception et production de matériel d'information, élaboration d'une StoryMap (histoire de données) pour la visualisation de la répartition d'une espèce



LUTTE

- Evaluation des mesures et des stratégies de lutte relativement à leur faisabilité et leur proportionnalité
- Soutien lors de la mise en place d'une procédure de validation électronique au vu de l'introduction d'une obligation de déclaration au niveau fédéral

NOUS VOUS ASSISTONS DE LA MANIÈRE SUIVANTE

Ernst Basler + Partner est un bureau d'ingénieur, de planification et de conseils, actif depuis de nombreuses années dans le domaine de l'environnement. Nous avons une grande expérience dans l'évaluation des risques, l'élaboration de méthodes, de stratégies et de mesures, ainsi que dans les domaines des technologies de l'information, des systèmes d'information géographiques SIG et de la communication.

Nous assistons actuellement l'Office fédéral de l'environnement dans l'élaboration de la « Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes ». Nous sommes de ce fait familiers avec son contenu et les prochaines étapes prévues par la stratégie. En outre, nous connaissons les bases légales, les biens à protéger ainsi que les méthodes d'analyse des dommages. Au travers de l'élaboration de multiples plans de mesures et le développement d'indicateurs servant à estimer l'atteinte d'objectifs fixés, nous avons accumulé une grande expérience dans les tâches incombant aux cantons. Nous nous ferions un plaisir de vous assister dans vos efforts pour affronter la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Contactez-nous. Nous nous ferons un plaisir vous rendre visite afin de vous présenter plus en détails nos prestations de services.



Dr. Laurence Duc
+ 41 44 395 11 21
laurence.duc@ebp.ch



Dr. Niels Holthausen
+ 41 44 395 11 40
niels.holthausen@ebp.ch